LYS

Concerts d'été. — D'accord avec l'administration communale, la Musique municipale a élaboré le programme de ses concerts publics d'été. Ceux-ci auront lieu aux dates et lieux indiqués ci-après :

Jeudi 23 juin, au Trianon de la Justice : Dimanche 10 juillet, Salle des Fêtes ; Jeudi 28 juillet, au Trianon de la Justice ; Dimanche 28 août, Salle des Fêtes.

Ce soir jeudi, répétition générale.

Consultation des nourrissons. — Aujourd'hui, jeudi, consultation des nourrissons : 1. A 14 h. 30, à l'école des garçons, sous la présidence de M. le docteur Wiot ; 2. A 15 h. 30, à l'école maternelle, avenue Anatole-France, sous la présidence de M. le docteur Richir.

Il est rappelé que toutes les mères admises à l'assistance des femmes en couches sont obligatoirement tenues d'assister aux séances de consultations ; celles qui se présentent pour la première fois, doivent retirer une carte à la mairie (4e guichet) avant la séance.

FLERS

Un ivrogne peu commode. — Rentrant chez lui vers une heure du matin en complet état d'ivresse, Désiré Varlet, 43 ans, ajusteur, domicilié à Flers-Breucq 9, avenue Le-Nôtre, voulut empocher l'argent du ménage placé dans un meuble de la chambre à coucher. Son épouse l'en ayant empêché, il la saisit par le cou et se mit à la battre. Sa belle-mère survint à son tour et c'est sur elle que l'ivrogne tourna sa colère. Il n'épargna pas sa fille qui reçut plusieurs coups. Il ne fallut pas moins l'intervention des voisins pour calmer l'énergumène qui sera poursuivi, à la suite d'une triple plainte pour coups, déposée contre lui par sa femme, née Léonite Fiselle, âgée de 49 ans ; sa belle-mère, Marie Fiselle, 79 ans et sa fille, âgée de 18 ans. La gendarmerie de Roubaix enquête.

A la Mutuelle du Breucq. — Le secrétariat général de la société de secours mutuels « La Mutuelle » porte à la connaissance des membres que les prestations maladie et autres ne sont payées à domicile par le collecteur que deux fois par mois, les 1er et 15. Il est quand même possible d'en obtenir le remboursement en d'autres temps ; dans ce cas, il appartient au mutualiste de se présenter aux domiciles des secrétaire et trésorier pour obtenir satisfaction. Il rappelle aux sociétaires de veiller à ce que les bulletins de maladie soient bien complétés par MM. les docteurs et cela afin d'éviter des réclamations non imputables à la société. Il invite les retardataires à régler leurs cotisations et francs supplémentaires, à cet effet il se tiendra à la disposition des membres en son domicile, 6, avenue du Sart, vendredi 10 courant, de 18 h. à 19 h. 30. La Commission des finances se réunira le vendredi 10 juin, à 19 h. 30.

Nourrissons. — Aujourd'hui jeudi, consultation pour la section du Breucq à 15 h. à l'école de filles rue Gambetta.

Amicale Pasteur. — Les jeunes gens qui voudraient apprendre le solfège et suivre des cours d'instruments peuvent, accompagnés de leurs parents, se faire inscrire rue Jean-Bte Bonté, 14, tous les jeudis à partir de 19 h. Le professeur se tient à leur disposition pour leur donner tous les renseignements.

Etat civil. — Naissances : Charles Obsomer, rue Gambetta, 106. — Philippe Lalonette Bd de la République, 11.

Publications : André Catrice, clerc d'avoué à Quesnoy-sur-Deûle et Marie Adsns, s.p. rue de Wasquehal, 48. — Georges Voinson, élevant à Baccarat et Nelly Denoulet, s.p. rue Gustave Dubled, 14.

TOUFFLERS

Boules. — Samedi 11 et dimanche 12 (ducasse chez M. Gustave Lebrun, 500 fr. de prix au profit des œuvres post scolaires. La Commission : MM. Darotis A., Fourmany H., Debiscope B., Lehrun père et fils.

FOREST-SUR-MARQUE

Une grande fête musicale. — Une grande fête musicale aura lieu dimanche 12 juin. Nous donnons ci-dessous le programme de la journée : à 11 h., rassemblement pour se rendre au cimetière ; à 11 h. 30, concert par la Fannfare Ste-Cécile ; à 12 h. 30, banquet et remise de la décoration du cinquantenaire à M. Roman, président, par M. Housiaux, administrateur de la Fédération ; à 15 heures, réception des sociétés à la mairie et vins d'honneur ; à 16 h., cortège (estaminet du Poilu au Pont de Forest) ; à 17 h., remise de la croix du combattant par le commandant Robyn, président de la F.A.C. de Roubaix ; à 17 h. 30, grand concert par : l'Harmonie d'Annappes, la Fanfare de Tressin, l'Harmonie d'Ascq, l'Harmonie d'Hem ; à 21 h., grand feu d'artifice. Les habitants sont priés de pavoiser.

LEERS

Nourrissons. — Aujourd'hui jeudi, de 15 h. 30 à 16 h. 30, à l'école des filles, rue de la Mairie.

LES FÊTES DU FRESNOY, CONGO ET BLANC-SEAU A TOURCOING

L'activité du Comité des fêtes des quartiers du Fresnoy et du Congo, au Blanc-Seau, a permis la mise au point d'un programme de réjouissances qui se dérouleront, les samedi 11 et dimanche 12 juin.

LE COMITÉ DES FÊTES

En voici le programme :

Samedi 11 juin. — De 14 à 19 h., grande braderie, rue du Blanc-Seau et rues adjacentes. 200 fr. de primes aux marchands ; inscription de 14 à 17 h., chez M. Windey, 35 bis, rue du Fresnoy. — A 19 h., tirage des primes chez M. Delberghe, 1, rue du Canal. — A 21 h., retraite aux flambeaux avec le concours de l'Harmonie du Blanc-Seau ; formation du cortège rue du Congo (angle rue des Lilas ; 200 fr. de primes aux enfants porteurs d'allumoirs ; Tirage des primes chez M. Delporte, rue Kléber ; distribution, chez M. Duchaussoir, rue du Bassin.

Dimanche 12 juin. — Réveil en fanfare dans toutes les rues du quartier, avec le concours de la Clique Scolaire. — A 12 h., kiosque rue du Congo (angle de la rue des Lilas), concert par l'Harmonie du Blanc-Seau et le Cercle Orphéonique l'Amitié.

Grand cortège carnavalesque : à 15 h. formation du cortège boulevard Descat ; à 15 h. 30, défilé du cortège.

A l'issue du cortège, présentation des sociétés avec démonstration et concours de travestis isolés, couples et groupes devant quatre jurys.

A 18 h., kiosque rue de Mouveaux, Lotissement Vaissier ; Concert par la Clique Scolaire et la Chorale « La Muse des Travailleurs. — A 19 h., kiosque rue du Blanc Seau (angle de la rue des Frères Brunel), concert par l'Harmonie du Point Central.

A 21 h., kiosque du Blanc-Seau, grandiose fête de nuit : Productions costumées, danses et ballets par le Sport Ouvrier Roubaisien avec le concours de son orchestre symphonique (voir détail eu programme officiel).

Après la fête de nuit, jonction des canaux de Roubaix et de Tourcoing.

A LA JUPE ÉLÉGANTE

22, rue du Maréchal-Foch — (ANCIENNE RUE NEUVE), 22 (Près de la Grand' Place, derrière la Mairie), ROUBAIX

ROBES · COSTUMES MANTEAUX

Immense CHOIX DE ROBES DE CÉRÉMONIES et ROBES de MARIÉES Nouveaux modèles chaque semaine dans tous les rayons

Tourcoing

BUREAUX : Rue Fidèle Lehoucq, - TOURCOING — Téléphone 9.85
DÉPOT DE VENTE : 50, Rue Motte (En face le Conditionnement)

LA QUESTION DU PAIN BELGE

Une importante réunion à la mairie

Hier à l'Hôtel de Ville, M. Ingheis, député-maire, a présidé une réunion à laquelle assistaient MM. Coone, maire de Neuville ; Verkindère, adjoint au maire d'Halluin ; Leconte, adjoint au maire de Wattrelos ; Savary secrétaire général de la mairie de Wattrelos ; Gombert, secrétaire général de la mairie de Tourcoing ; Lemfant, commissaire central de police ; Hannequart, président du syndicat des Boulangers ; Delaby, inspecteur des Douanes et Lemaire, inspecteur principal des Douanes.

Après avoir donné lecture de la lettre ci-dessous, adressée à M. le Ministre de l'Agriculture, au reçu des instructions de l'Administration des Douanes pour l'application de la loi du 22 avril et de l'arrêté ministériel du 3 juin 1932, M. Inghais pose la question de savoir si, au cours des interventions qu'il se propose de faire auprès des ministères intéressés, il y a lieu de demander la suppression de la franchise pour l'entrée en France du pain belge.

Après un échange de vues, il est décidé que M. Inghels, député, s'emploiera à obtenir la suppression de ce privilège qui n'aurait plus aucuna raison d'exister et qui lèse les intérêts du commerce français.

Il fut également décidé qu'au cours des démarches qu'il entreprendra immédiatement, M Ingheis demandera aux ministères intéressés de modifier le texte de l'arrêté du 3 juin 1932 limitant aux seules personnes résidant dans un rayon de deux kilomètres de la frontière le bénéfice de la loi et d'en étendre les avantages à toute la population des communes touchant la frontière par un point de leur territoire.

Il est en outre admis qu'une lettre sera adressée à M. le Directeur des Douanes, en vue de simplifier les formalités exigées pour la délivrance des carnets de tickets.

UNE LETTRE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Voici le teneur de la lettre adressée par M. Ingheis au Ministre :

M. le Ministra et Cher Collègue,

« L'instruction de l'Administration des Douanes du 2 juin 1932 relative à l'arrêté ministériel à intervenir en application de la loi du 22 avril 1932, prévoit que :

» 1. La qualité de riverain ne sera reconnue qu'aux habitants des maisons isolées et à ceux des agglomérations de 1.000 âmes ou plus, situées dans la zone des deux kilomètres de la frontière. Celles de ces agglomérations qui se trouvent à cheval sur la ligne des deux kilomètres bénéficient en entier du régime ;

» Aux habitants domiciliés dans les agglomérations de plus de 1.000 âmes touchant la frontière et compris dans la zone des deux kilomètres de la dite frontière :

» 2. La limite de la zone est arrêtée par les maires d'accord avec les Directeurs régionaux des Douanes ;

» 3. Les maires seront chargés de la vente des carnets de tickets ;

» 4. Ils fourniront aux Receveurs des bureaux de douanes auxquels ressortit la commune, la liste des bénéficiaires et leur notifieront les modifications qui surviendront par la suite.

» Cette dernière obligation semble des plus difficile à remplir. En effet, la déclaration de changement du domicile ou de résidence n'étant pas obligatoire, il nous sera impossible de prévenir d'Administration des douanes des changements d'adresses qui ne seront pas, et pour cause, portés à notre connaissance.

» Cette remarque est d'autant plus nécessaire que l'Administration des douanes laisse au Maire le soin de retirer les carnets de tickets aux personnes ayant perdu la qualité de riverains.

» Elle lui laisse toute la responsabilité d'un formalisme qui ne devrait dépendre que de sa propre compétence et s'attribue par contre un droit de contrôle qui ne tardera pas à se révéler intolérable pour toutes les misères des communes limitrophes

» Outre ces difficultés qui n'intéressent que les services, la nouvelle réglementation va obliger les ayants-droit à des démarches successives dans les mairies et les bureaux de douanes pour l'obtention et la validation des tickets. Cela soulèvera sans nul doute des protestations nombreuses des personnes que le travail ou les occupations retiennent à domicile et qui peuvent difficilement se présenter dans les bureaux pendant les heures d'ouverture.

» D'autre part, la déclaration d'option exigée des riverains qui désirent s'approvisionner en Belgique, va leur interdire, le cas échéant, d'acheter du pain en France. Outre que cette mesure sera bien vite impopulaire par les restrictions qu'elle apporte à la liberté individuelle, elle ira à l'encontre des intérêts des boulangers français qui perdront irrémédiablement cette clientèle.

» En résumé, il semble que des moyens doivent être recherchés pour simplifier l'application de la loi du 22 mars 1932 dont la texte initial ne soulève par ces complications et que surtout son bénéfice doit être étendu à toute la population si l'on veut éviter un mécontentement quasi général.

» Le « Journal Officiel » du 4 juin 1932, page 6.129, publie le texte de l'arrêté ministériel du 8 juin 1932 dont les termes sont la reproduction de l'instruction de l'Administration des Douanes.

» L'article 2 de cet arrêté ainsi conçu :

« Sont considérés comme riverains au sens de loi précitée, toutes personnes résidant hors d'une agglomération de plus de 1.000 âmes située dans une zone de 2 kilomètres en bordure de la frontière. A titre exceptionnel et pour la durée de l'application de la loi, sont également considérés comme riverains les habitants de toute agglomération en bordure de la frontière résidant dans la zone ainsi indiquée de 2 kilomètres.

» La limite de cette zone est arrêtée par les maires, d'accord avec les directeurs régionaux des douanes. »

» Il est en contradiction comme nous le disions plus haut, avec celui du 15 septembre 1931 et ne semble pas répondre aux préoccupations des législateurs.

» D'autre part, la déclaration d'option exigée par l'Administration des Douanes ne correspond pas non plus aux termes précis de l'arrêté qui édicte en son article 5 : « Les tickets sont remis par les titulaires ou leurs représentants, soit au bureau de douanes d'importation, s'ils s'approvisionnent à l'étranger, soit au boulanger auprès duquel ils se fournissent en France ».

» Il semble résulter de ce texte que les titulaires de carnets ont le droit de s'approvisionner indifféremment en France ou à l'étranger sans qu'il y ait lieu pour eux à déclaration et à l'imposition de signes distinctifs sur les tickets.

» Ce serait déjà mieux que de priver les boulangers français de la clientèle qui optera pour l'achat en Belgique. Cependant, la solution la plus rationnelle serait d'interdire l'introduction de pain étranger en France. Puisque les ristournes accordées aux boulangers feront baisser notablement le prix du pain français, il n'y a plus aucun motif à léser une honorable corporation qui a déjà beaucoup souffert de la mévente.

» Je suis persuadé qu'il m'aura suffi d'appeler votre attention sur cette importante question pour que vous ayez à cœur d'y apporter d'urgence les améliorations qu'elle réclame. Dans sa teneur actuelle, la réglementation édictée est quasi inapplicable et déjà je suis saisi des doléances de toutes les communes limitrophes de l'arrondissement ». Veuillez agréer, etc., etc.,

LA MÉDAILLE DE LA RECONNAISSANCE A M. CASTELIN

Nous apprenons que le gouvernement vient d'attribuer la médaille de bronze de la Reconnaissance française à M. Désiré Castelin, demeurant en notre ville, 45, rue des Plats.

Cette médaille est destinée à récompenser la belle conduite civique de M. D. Castelin pendant les années de l'occupation étrangère (1914-1918). Arrêté à Lomme-Lille par les Allemands comme il tentait pour la deuxième fois de franchir les lignes allemandes pour gagner la région armentiéroise, il fut accusé d'avoir fait des signaux à des aviateurs anglais et de détenir des pigeons voyageurs.

Pour ce fait, traduit devant la Cour martiale de Lille, il y fut condamné à mort. Sa peine commuée en dix ans de détention dans une enceinte fortifiée, il tenta une évasion qui échoua et fut conduit à Aix-la-Chapelle, à Verdun, à Dusseldorf et enfin à Luirenghausen. Gracié à la suite d'un service rendu à un surveillant allemand, il rentra à Lille le 21 septembre 1918.

Les habitants se réjouiront de l'attribution d'une distinction si méritée.

Asthme - Poitrine - Estomac

Docteur BOURGOIS, Spécialiste, 50, rue de Lille, TOURCOING. — Mardi, Jeudi, Samedi, de 1 h. 30 à 3 h., et de 5 à 7 h.

LES FÊTES DES RUES D'ANVERS, DUNKERQUE ET BLANCHE-PORTE

Le Comité des fêtes des quartiers d'Anvers, Dunkerque et Blanche-Porte, se sont réunis au siège, 5, rue d'Anvers, sous la présidence de M. Paul Maréchal, conseiller général, qui rappela le programme des fêtes.

Samedi 3 septembre. — De 14 h. à 18 h. braderie monstre ; à 19 h., grande retraite aux flambeaux avec le concours de la belle société « Les Bibophones des Francs ». Cette retraite comprendra un concours des plus beaux ensembles de flambeaux, pour lesquels des primes seront attribuées. Pour les autres, des billets de loterie par lanterne. Cette loterie se fera le dimanche à une heure indiquée. Le samedi, à l'issue du cortège il sera offert à tout enfant ayant pris part au cortège, des gâteaux et des friandises.

Dimanche 4. — A 7 h., réveil en fanfare dans toutes les rues du quartier, par les Bigophones des Francs ; à 11 h., concert-apéritif par une Harmonie désignée par la ville ; à 14 h., réception des sociétés. A ce propos un nouvel appel sera adressé aux présidents des sociétés qui n'ont pu répondre jusque ce jour.

La revue par l'administration municipale, se fera rue de Dunkerque ; à 15 h. départ du cortège. La dislocation aura lieu place Leverrier. Les sociétés rejoindront leur kiosque respectif. Le tirage des primes aura lieu le soir même.

Lundi 5. — Grand concours de pensons, des primes seront allouées aux 5 premiers.

A 14 h. 30, départ de la course cycliste circuit dit « Notelaers père et fils », 50 km. Les inscriptions sont reçus chez M. Deruyter, rue d'Anvers.

Les forains sont informés que seuls seront autorisés à s'installer, ceux qui auront réclamé un emplacement par écrit au siège, rue d'Anvers, en indiquant le genre et le nombre de mètres carrés. Cet emplacement sera payé par le Comité pour les journées des 3, 4, 5 et 6 inclus.

Mesdames,
Pourquoi gaspiller votre temps, vos forces, votre argent ?
Faites donc votre cuisine au GAZ !
27, rue Carnot -- TOURCOING

LE JURY CRIMINEL

Le Maire informe les habitants que, conformément à l'article 10 de la loi du 21 novembre 1872, les listes préparatoires du Jury criminel pour les cantons de Tourcoing-Nord et Nord-Est seront déposées jusqu'au 22 juin inclus, au greffe de la Justice de paix desdits cantons, rue du Haze, 83.

T.S.F RADIO-ETMA, 79, r. du Haze, Tg
Ses postes récepteurs, du plus simple au plus perfectionné

COMITÉ DE SECOURS AUX CHOMEURS

Le Comité de secours aux chômeurs se fait un devoir de signaler à la population tourquennoise le bel exemple de solidarité témoigné par le syndicat des marchands de fournaux qui, pour la cinquième fois, vient d'effectuer un versement de 400 francs.

En signalant ce beau geste renouvelé chaque mois, le Comité de secours aux chômeurs tient à rendre hommage au dévouement de ses membres et à les assurer de toute sa gratitude.

Une provision de deux mille francs vient d'être versée à la caisse de chômage de Tourcoing et une somme de 495 francs à Neuville-en-Ferrain ; ces sommes ont été recueillies sur les concours de piquet et de manille, jeux de bac et 421, organisés par le syndicat des cabaretiers. La Commission adresse ses plus chaleureux remerciements à ceux qui ont participé à ces concours et lance de nouveau un appel pressant auprès des collègues cabaretiers qui n'ont pas encore adhéré et qui seraient désireux qu'un jeu soit organisé chez eux, de faire parvenir au siège, 4, rue Carnot, leurs nom et adresse. Il est entendu que le syndicat fournit les jeux de cartes, les lots pour les jeux de bac et les frais d'affiches.

LAVEUSES
DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR
(Marque Olive)
Machine avec moteur depuis 375 fr.
Essoreuse, la grande largeur, 90 fr.
(garantie cinq ans)
I. OLIVIER BRASSART, 166, r. de Paris
Tourcoing (près la Gare des Francs)
On porte à domicile (gratuitement)

LA CRIÉE AUX HALLES

Marchandises vendues à la criée le 8 juin : tomates, 2,70 à 3,25 le kg. ; pommes de terre, 0,75 à 0,78 le kg. ; artichauts, 0,40 à 0,50 l'unité ; fruits au sirop, 1,90 à 2,00 la boîte ; camemberts, 0,75 à 1,80 l'unité ; coulommiers 1,90 l'unité ; maroilles, 1,80 à 2,10 l'unité ; vieux fromages, 1,25 à 2,00 l'unité ; munster, 2,00 l'unité ; jambon en boîte, 17 fr. le kg. ; beurre, 14,50 à 18 fr. le kg. ; pain d'épices, 5,25 le kg. ; pâté, 9,00 la boîte ; merluches, 1,00 à 1,50 le kg. ; maquereaux, 1,90 le kg. ; merlans, 0,40 à 0,90 le kg. ; raies, 0,80 le kg. ; filets saurs, 2,00 le paquet.

TEL. 3.81 OLYMPIA RUE HOUSSARD
Mat. à 3 h. prix réduits, soirée 8 h.
COUPS DE ROULIS
comédie gaie avec Max Dearly
VEDETTES
film sonore
avec Doublepatte et Patachon
Dessins animés et Actualités

Sociétés et Comités

TROUPE JEAN DELAHOUSSE. — Aujourd'hui à 19 h. 30, au local Bonssemart, rue des Anges, répétition générale. De service : M. Robert, Hasbroucq.

HARMONIE DES AMICALES LAÏQUES. — Aujourd'hui jeudi à 19 h. 45, répétition générale-obligatoire. Remise des carnets de souscription en faveur d'un musicien de l'Harmonie, père de famille, nécessiteux.

THE EXCENTRIC JAZZ. — Aujourd'hui jeudi répétition avec instruments. — Au siège, 164, rue de la Croix-Rouge pour tous les équipiers de l'Excentric-Jazz devant jouer contre l'équipe « Le Peigné » Match au profit des chômeurs, qui se jouera dimanche 12 juin à 15 h. au terrain du Sporting-Club Tourquennois. Carte d'entrée 0 fr. 50 en vente au siège.

A. C. — Groupe des Remplaçants : Assemblée dimanche 12 juin à 15 h., salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, entrée par la porte principale, place de l'Hôtel de Ville. Au cours de cette réunion, une montre souvenir sera remise à 4 pupilles de la Nation et M. Capiette, vice-président de la Fédération et président de la Caisse primaire, traitera le sujet suivant : L'Action générale et sociale de l'U.N.C. au sein de la Confédération. Une tombola sera tirée entre tous les membres présents.

— Quartiers du Sacré-Cœur. — Tous les membres du groupe sont convoqués à l'assemblée générale qui se tiendra dimanche à 9 h. 45 au Palais d'Été. Objet de la réunion : renouvellement partiel de la Commission ; le Congrès de l'U.N.C. à Lille.

— Groupe du Centre. — Le Groupe organise le 3 juillet une excursion en autocar à Dinant, Namur par la Vallée de la Meuse. Les parents et amis des membres du groupe peuvent prendre part à cette excursion dont le coût est de 25 fr. par personne. Nombre de places limité. Les inscriptions sont reçues par M. Lenglart au siège, 1, Place Victor-Hassebroucq.

Pêche. — Assemblée générale de « L'Amicale du Blanc-Seau » lundi 13 juin à 19 h.

ETAT CIVIL

Naissances. — Suzanne Catteau, rue de Mons, 27. — Christian Boyaval, place Charles-Roussel, 8. — Paul Honorez, rue de Lille, 88. — Julien Masciel, rue du Moulin 109.

Publications. — Ferdinand Degrève, mécanicien, rue de Menin, 121, et Augustine Leblanc, coiffeuse, rue de Gand, 106.

Décès. — Charles Henniquau, 69 ans, rue de Toulouse, 39. — Céline Vandmarcke 64 ans, épouse Désiré Vandewalle, rue de Bouvines, 142.

HALLUIN

Une fête des Mères. — C'est dimanche 12 juin, à 11 h., que le groupe halluinois des Familles Nombreuses se réunira en son siège, Café des Vieux Amis, rue des Écoles, pour fêter les Mères de familles nombreuses. Des décorations seront remises : une médaille d'or, deux médailles d'argent et sept médailles de bronze.

Après cette cérémonie et le compte rendu moral et financier du groupe, un vin d'honneur sera servi et une brillante tombola clôturera cette assemblée générale.

Pour la caisse de secours des Mutilés. — Au cours du banquet de noces des époux Geysen-Six, une quête a été faite au profit de la caisse de secours des Mutilés, qui a produit la somme de 110 fr. 75.

La Commission du groupe des Mutilés remercie les généreux donateurs.

Au Cercle Saint-Joseph. — C'est dimanche 12 juin que commence le grand concours de boules à l'étaque, doté de 500 fr. de prix, organisé par la Société de boules « La St-Paul » et réservé exclusivement à ses membres.

Les joueurs inscrits peuvent consulter le règlement et la constitution des pelotons dans la bouloire du Cercle.

Lyra Halluinoise. — Ce soir jeudi, à 20 h., répétition au Café du Lion d'Or, place de l'Église.

Allez l'O. S. — Tous les adhérents du groupe de supporters sont invités à assister dimanche 12 juin à la manifestation du souvenir organisée par le Club Sportif de l'O. S. H. à l'occasion de sa réunion générale, R.-V. des supporters à 8 h. 30 au café Tierrie, rue des Écoles. Le départ du cortège aura lieu à 8 h. 45.

RONCQ

Crêpage de chignons. — Vers 20 h., le quartier de la rue des Morts était mis en émoi par une dispute éclatant entre membres d'une même famille. Mme Vroman Albertine, née Carbon, 47 ans, demeurant au No 10 du sentier dea Morts, se prit de querelle avec sa nièce Marguerite Carbon, 19 ans, demeurant dans la rangée Manessier, No 17. Après un crêpage de chignons en règle, chacune partit de son côté. M. Gadroy, commissaire de police, qui reçut les dépositions des deux parentes, à seule fin de les mettre d'accord, les gratifia d'un procès-verbal pour voies de fait et violences réciproques.

Un beau succès. — Au cours de la journée artisanale, tenue à Lille par la Fédération des Artisans du Nord de la France.

M. Georges Morant, fils de M. Emile Morant-Duhamel, demeurant au Blanc-Four, a obtenu le premier prix en première catégorie (4e année).

Ce prix consiste en un diplôme avec médaille d'argent et 100 francs.

La distribution de l'eau potable. — Les habitants sont avisés que les bornes-fontaines sont mises en service dès aujourd'hui, jeudi. Chaque jeton permet de tirer 10 litres d'eau.

Le mode de fonctionnement est indiqué sur chaque borne. Les personnes intéressées peuvent se faire délivrer des jetons au bureau de l'octroi, à raison de 5 jetons pour dix centimes.

Chômeurs complets. — Le pointage aura lieu cet après midi, de 14 h. 30 à 15 heures.

« Barnum Harmonie ». — Aujourd'hui jeudi, répétition à 19 h. 45.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Pour les chômeurs. — Sur l'initiative du Syndicat des Débitants de boissons de Tourcoing, des concours de piquet ont eu lieu chez MM. Jules Christiaens, 248, rue de Tourcoing et Henri Wyseur, 6, Contour de l'Église, au profit des chômeurs. Ces concours ont rapporté la somme de 495 francs, qui a été remise à la Mairie.

Musique municipale. — Aujourd'hui jeudi, à 20 h., répétition générale ; programme pour Reckem.

Etat civil. — Naissance : Jean-Marie Dhaluin, rue du Chemin-Vert, 101.

Publications. — Albert Becker, tapissier, et Albertine Vandenberghe, tisserande. — Marceau Duquesne, tapisseur et Zoé Van-Duynslaeger, bobineuse. — Maurice Hue, menuisier et Marthe Walraeve, s.p. à Vaulx.

MOUVAUX

Sports Féminins. — **A. S. Mouvalloise** : A la réunion de sélection du Comité du Nord, organisé à Courchelettes, participaient quelques athlètes de l'A.S.M. Ce fut l'occasion pour l'une d'elles, Mme Delevoye, de battre aux 80 mètres haies le record du Nord qu'elle détenait avec 15" par 14" 4/5 et ce, malgré un temps froid. D'autres bons résultats furent réalisés par les Mouvalloises : Lamargue M. enlève la 2e place au disque et au saut en hauteur ; Delevoye la 3e au saut en longueur ; Vandaile la 3e au poids la 4e au 80 m. plat et 80 m. haies et enfin 2 jeunes qui firent un début prometteur : Vilaeys G. s'octroie la 2e place au 200 m. et Morès M. la 3e au 1.000 m. derrière Gobert V., championne de cross 1re série et Brélaz, championne des jeunes.

MARCQ-EN-BARŒUL

La ducasse du quartier Monplaisir. — MM. les forains sont priés de prendre note que la ducasse de Monplaisir aura lieu cette année le dimanche 7 août. Le comité envisage à cette occasion de grandes fêtes qui, comme les années précédentes, attireront un grand nombre de visiteurs.

Acte de probité. — Un ouvrier du service de voirie, M. Vincent Van Vooren, âgé de 73 ans, demeurant rue du Nord, a trouvé dans la rue Nationale, près du pont de Marcq, un portefeuille contenant une certaine somme d'argent. Il s'est empressé de rechercher la propriétaire Mlle Germainne Mylle, domiciliée rue de Bolbec, 6, qui fut très heureuse de retrouver son bien.

Aux mamans. — La consultation des nourrissons aura lieu aujourd'hui au Bourg, de 9 à 10 h., à l'école maternelle ; au Pont, de 14 à 15 h., au local, rue des Ecoles.

Parti démocrate populaire. — La section du Parti démocrate populaire de Marcq-Bourg organise une réunion privée, samedi 11 juin, à 20 h., en son siège café du Coin, Grand'Place, avec le concours de deux orateurs du parti qui traiteront deux sujets d'actualité.

Dernière Heure

LA NOMINATION DE M. TAVIANI

La carrière du nouveau préfet des Pyrénées-Orientales

Nous avons annoncé d'autre part, la nomination comme préfet des Pyrénées Orientales, de M. Taviani, sous-préfet de Dunkerque.

M. Taviani François-Marie est né le 12 avril 1889 - Vavario (Corse). Du 1er janvier 1909 au 1er janvier 1920, il fut attaché au cabinet puis chef-adjoint et chef de cabinet du préfet de la Corse ; le 15 janvier 1920, sous-préfet d'Ussel 3e ; le 13 octobre 1922, secrétaire général de l'Orne, non installé ; le 3 novembre 1922, sous-secrétaire de Dronfront ; le 1er juillet 1924, chef adjoint du cabinet du ministre de l'Agriculture ; le 22 janvier 1925, secrétaire général du Puy-de-Dôme, chef-adjoint de cabinet du ministre de l'Agriculture.

Le 2 avril 1923, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Il fut nommé, le 4 juin 1926, sous-préfet de Toul, puis, le 22 septembre 1926, rattaché à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 21 novembre 1926, sous-préfet de Lunéville ; enfin le 26 mai 1930, sous-préfet de Dunkerque hors-classe.

La position de la C. G. T. devant la crise économique

Un comité particulier, constitué par la C. G. T., vient de fixer, dans un important rapport, la position de l'organisation syndicale devant la crise économique.

La C. G. T. estime qu'une intervention vigoureuse doit se produire, afin d'assurer le développement de la capacité de consommation et aussi d'accorder aux travailleurs une plus grande part dans les avantages dus aux progrès techniques qui ont entraîné un accroissement des possibilités de production.

L'organisation syndicale considère que les remèdes doivent être recherchés dans l'ordre international qu'une stabilisation des prix mondiaux est indispensable si l'on veut remédier au trouble monétaire, aux déplacements brutaux et massifs de capitaux, à la thésaurisation et si l'on entend éviter que ne s'accentue une sous-consommation déjà désastreuse.

« L'heure est venue pour les gouvernements, conclut ce document, de renoncer à une attitude néfaste de carence, d'assumer sans retard leurs responsabilités propres ».

Ce rapport a été adressé au nouveau gouvernement. Il est, en outre, complété par diverses propositions relatives à des programmes d'investissement et de grands travaux.

L'ENTREVUE HERRIOT-MAC DONALD AVANT LA CONFÉRENCE DE LAUSANNE

Le ministre des Affaires étrangères a publié hier soir le communiqué suivant :

« M. Herriot a adressé au gouvernement anglais une invitation à participer à des conversations préliminaires avant l'ouverture de la conférence de Lausanne qui aura lieu jeudi 8.

M. Ramsay Mac Donald se propose de quitter Londres samedi pour Paris, en compagnie de sir John Simon et se rendra en Suisse, au début de la semaine prochaine, en même temps que d'autres délégués anglais se rendront à Lausanne.

LES DERNIERS COURS

COTONS

Liverpool. — Ventes importations : 7.597 balles. Américain, hausse 6 ; Brésilien, hausse 8 ; Egyptien sakellaridis, hausse 10 ; Upper, hausse 2 ; Pilion, inchangée.

New-Orléans. — Midling upland, disp. 504 ; janv. 548 ; mars 563 ; mai 579 ; juillet 504-505 ; octobre 526 ; déc. 541.

New-York. — Clôture : disp. 510 ; juin 494 ; juillet 502-503 ; août 510 ; sept. 518 ; oct. 527-528 ; nov. 534 ; déc. 542 ; janv. 548 ; février 556 ; mars 565-567 ; avril 572 ; mai 580.

SUCRES

Londres. — Java blanc, juin-juillet nominal ; cristallisés 17 à 19.

Cube. — Prompte livraison 262 ; janvier 78 ; mars 83 ; mai 87 ; juillet 63 ; sept. 69 ; oct. 72 ; déc. 76. Ventes : 9.000 tonnes.

CAFÉS

New-York. — Clôture : Santos No 4, contrat disp. 103-8 ; juillet 927 ; sept. 895 ; déc. 880 ; mars 874 ; mai 874. Ventes approximatives : 13.000 sacs.

Rio. — No 7, disp. 81-4 ; mars 613 ; mai 613 ; juillet 632 ; sept. 622 ; déc. 613. Ventes approximatives : 6.000 sacs.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

LE TRAMWAY ÉLECTRIQUE MOUSCRON-MENIN

Nous avons annoncé dernièrement, que le tram à vapeur assurant la liaison entre Mouscron et Menin, allait être supprimé et remplacé par un tramway électrique. Les travaux d'installation de la nouvelle voie ont été très activement poussés et sont presque terminés à l'heure actuelle. Sous peu, le nouveau service sera mis en activité et l'inauguration aura lieu le dimanche 19 juillet.

Ce moyen de transport moderne sera très apprécié du public et permettra de parcourir le trajet séparant Mouscron de Menin, dans le minimum de temps. Dautre part, plusieurs voitures assureront la liaison et les départs auront lieu toutes les quarante-cinq minutes.

Au Marché. — Beurre 16 à 18 francs le kilog. — Œufs 0 fr. 40 pièce.

MENIN

UN ACCIDENT PEU BANAL

Le jeune Mahieu Michel, âgé de 6 ans, jouait non loin de l'habitation de ses parents qui habitent 162, Haut-Chemin. Il avait mis de l'eau de réglisse dans une burette en métal blanc et s'amusait à sucer l'écume. Il arriva un moment où la burette ne contenant plus d'air, sa langue fut attirée dans l'intérieur et il ne parvint plus à la retirer. Tout de suite on allait quérir, dans le voisinage un forgeron qui coupa la burette en deux, mais impossible de retirer la langue qui gonflait et avait déjà la prosseur d'un poire.

Le docteur Vanden Bulcke demandé a transporté le gamin à la clinique St-Georges où un docteur a sauvé le bambin.

Vagabondage. — Devos Charles, né à Zedelghem, le 1er avril 1872, habitant à Oostcomps, et qui est sans moyen d'existence, a été condamné par le juge de paix à trois ans de détention au dépôt de mendicité de Merxplas.

Abus de confiance. — La police locale a dressé procès-verbal contre Ida Jourdan, colporteuse, âgée de 65 ans, demeurant à Menin, rue de Courtrai, 30.

Celle-ci allait de porte en porte demandant de l'argent pour un panvre ouvrier, père de 4 enfants, qui devait passer une opération chirurgicale. Naturellement, il n'y avait rien de vrai dans tout cela, et Ida Jourdan empochait simplement l'argent pour son propre compte.

Acte d'ivrognerie. — Vers 21 h. 30, Philips Jean-Baptiste, maçon, âgé de 36 ans, demeurant rue de l'Italie, 36, entrait, en compagnie d'un camarade, dans le café « An Coin Antique », rue Royale, 84.

Le patron du café voyant l'état d'ivresse des deux clients, refusa de leur donner à boire. Un disputte s'ensuivit et le patron les expulsa.

Mais Philips, dans une crise de colère, brisa une vitre avec la main et se coupa une veine. Les gendarmes, arrivés de suite sur place, purent, sans grandes difficultés, arrêter l'ivrogne en suivant les traces du sang. Ce dernier reçut les soins du Dr Ravenchot, puis procès verbal fut dressé pour ivresse publique et bris de vitres.

COURTRAI

Cours du marché. — Beurre 15 à 16 fr. le kilo ; œuf 0,36 pièce ; pommes de terre 35 à 37 fr. ; lapins 7 fr. le kilo ; poulets 13 à 15 fr. pièce ; pigeon 4 à 5 fr.

TOURNAI

NOYADE

Nous avons signalé récemment la disparition d'un jeune homme de 20 ans, Marcel Calonne, domicilié à Péruwel